

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 08 MARS 2022 à 13H**Date de la convocation : 2 mars 2022**

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 08 mars 2022 à 13h, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Sophie DELAIGUE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Jean-Pierre DUBOST, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Serge THEALLIER, Hélène BOUDON, Martine MUNOZ

Membres ayant donné pouvoir :

Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD

Membres du Bureau absents excusés : Philippe CAYRE, Olivier CHAMBON, Pierre ROZE, Thomas BARNERIAS, Jean-Éric GARRET, Bernard LORTON, Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Didier ROMEUF, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Didier CORNET, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

Secrétaire de séance : Hélène BOUDON**PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) DU PAYS DE COURPIERE
DEMANDES DE CONTRIBUTIONS**

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays de Courpière n°16-09-2016 du 29 septembre 2016 approuvant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

Vu la convention du PIG du Pays de Courpière n° 063-08-16 du 25 octobre 2016 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes du Pays de Courpière ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-18 du 31 mai 2018 approuvant l'avenant n°1 de la convention du PIG du Pays de Courpière ;

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

17

Membres du Bureau représentés :

1

Total votants :

18

AR Prefecture

063-200070712-20220308-DBC20220308_06-DE

Reçu le 14/03/2022

Publié le 14/03/2022

Vu l'avenant n°1 à la convention du PIG du Pays de Courpière du 27 août 2017 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n° DBC 20210624-08 du 24 juin 2021 approuvant l'avenant n° 2 de la convention du PIG du Pays de Courpière ;

Vu l'avenant n°2 à la convention du PIG du Pays de Courpière du 4 août 2021 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire que dans le cadre du PIG du Pays de Courpière, la Communauté de communes a reçu 3 dossiers de demandes de contributions de la part de propriétaires bailleurs.

Ces dossiers sont établis sur des montants prévisionnels ; ils concernent :

Prénom / Nom	Commune	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
Joël DELANNAY	Courpière	50 585,53 €	Précarité énergétique (10%) Sortie de vacance (1 000 €)	6 336,00 €
Éric MONTFALCON	Courpière	59 643,65 €	Insalubrité/Très dégradé (10%) Sortie de vacance (1 000 €)	5 953,00 €
Claude BOREL	Courpière	15 803,54 €	Précarité énergétique (10%)	342,00 €
TOTAL		126 032,72 €	/	12 631,00 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi des contributions aux propriétaires concernés telles que décrites ci-dessus pour un montant total de **12 631,00 euros** ;
- **Autorise** le versement des contributions après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 18

Membres présents : 17

Membres représentés : 1

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 18

Pour : 18

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

